

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019-85

L'an deux mil dix-neuf, le 2 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 27 août 2019

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEEVEE à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) :

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7-1 Thème : Décisions budgétaires

Objet : Soutien à l'antenne 03 Pays de Tronçais de l'association A Vélo Sans Age pour l'achat d'un vélo triporteur

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2019 ;

VU la demande d'aide de l'association A Vélo Sans Age,

CONSIDERANT que l'association A Vélo Sans Age a pour but de mettre en œuvre une idée simple : offrir aux personnes dépendantes des promenades à vélo triporteur, au grand air et en toute sécurité. Plus largement, il s'agit de :

- permettre aux personnes dépendantes de rester des membres actifs de la communauté ;
- leur redonner le droit de vivre la ville et la nature ;

- créer un pont entre les générations, avec les bénévoles « pilotes » conducteurs ;
- apporter de la qualité de vie communale.

CONSIDERANT que dans les prochaines semaines, l'antenne 03 Pays de Tronçais sera créée et que ce sera une entité autonome dans sa gestion, qui dépendra juridiquement du siège à Capbreton ;

CONSIDERANT que les porteurs du projet ont lancé une souscription sur Internet afin de financer le vélo triporteur, dont le coût est d'environ 6 000 € ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette initiative pour le territoire qui compte de nombreux résidents en EHPAD et au CHS notamment,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'allouer une subvention de 1 000 € à l'antenne 03 Pays de Tronçais de l'association A Vélo Sans Age, sous réserve de la production du récépissé de déclaration en préfecture, et de la fourniture d'un devis de vélo triporteur ;

Article 2 : de demander le reversement de la subvention en cas de non réalisation du projet.

Fait et délibéré le 2 septembre 2019.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.